



COMMUNE DE TRILBARDOU

Impasse de la Mairie
77450 TRILBARDOU

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 NOVEMBRE 2010 À 20 HEURES 30

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix novembre deux mil dix (affichage le même jour) par Monsieur Jacques DRÉVETON, Maire, s'est réuni en séance ordinaire le **jeudi dix huit novembre deux mil dix à 20 heures 30**, sous sa présidence.

Convocations le : 10 novembre 2010

Affichage le : 18 novembre 2010

MEMBRES EN EXERCICE : 15 * MEMBRES PRÉSENTS : 09 * MEMBRES VOTANTS : 10

PRÉSENTS : Mr Jacques **DRÉVETON**, Mr Camille **DESSE**, Mr Rodolphe **DAUVIN**, Mme Viviane **GATINEAU-SAILLIANT**, Mme Patricia **GUISSE**, Mr Jean-Christophe **MHUN**, Mme Hanane **LONGUET**, Mme Chrystelle **MÉNARD**, Mr David **MONGY**.

ABSENTS EXCUSÉS : Mr Étienne **PROFFIT**, Mr Jean-Paul **SIMUNIC**, Mlle Candice **DECLERCK**, Mme Marie-Anne **JUMEAU** (ayant donné procuration à Mme Chrystelle **MÉNARD**), Mr Franck **CHEVALLIER**.

ABSENT NON EXCUSÉ : Mr Richard **MODESTE**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : (art. L 2121-15) Mr Camille **DESSE**

Les comptes rendus des séances du 10 juin et 08 juillet 2010 sont approuvés et signés par les membres présents.

ORDRE DU JOUR

TRANSFERT DES COMPÉTENCES RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT, AU RENOUVELLEMENT ET À L'EXPLOITATION DE LEURS INSTALLATIONS ET RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU SIER DE CLAYE SOUILLY

Délibération n° 042-2010

Vu l'adhésion de la commune de Trilbardou au Syndicat Intercommunal d'Énergies en Réseaux du canton de Claye-Souilly et communes limitrophes,

Vu les statuts modifiés du Syndicat Intercommunal d'Énergies en Réseaux du canton de Claye-Souilly et communes limitrophes, entérinés par arrêté 08-109 de la Sous-préfecture de Meaux en date du 03 décembre 2008, selon lesquels ce syndicat, dans le domaine de l'éclairage public, exerce au lieu et place de celles des communes membres qui auront transféré ces compétences, les compétences relatives au développement, au renouvellement et à l'exploitation de leurs installations et réseaux d'éclairage public,

Vu l'intérêt de la commune de transférer au Syndicat Intercommunal d'Énergies en Réseaux du canton de Claye-Souilly et communes limitrophes, lesdites compétences dans le domaine de l'éclairage public,

Après avoir entendu l'exposé du Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, A l'unanimité,

DE DEMANDER le transfert dans le domaine de l'éclairage public des compétences de ladite commune relatives au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ses installations et réseaux d'éclairage public au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergies en Réseaux du canton de Claye-Souilly et communes limitrophes,

Moyennant une participation de la commune dans les conditions fixées par délibération du Comité dudit syndicat, soit 100 %.

CAPM – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES / DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Délibération n° 043-2010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal d'évaluation des charges transférées à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux du 1^{er} juin 2010 ci-annexé,

Considérant la nécessité d'approuver le procès-verbal d'évaluation des charges transférées à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux du 1^{er} juin 2010,

Après avoir entendu l'exposé du Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, A l'unanimité,

D'APPROUVER le procès-verbal d'évaluation des charges transférées à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux du 1^{er} juin 2010

CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE TRILBARDOU ET LA VILLE DE MEAUX POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉNEIGEMENT ET DE TRAVAUX DE MARQUAGE ROUTIER

Délibération n° 044-2010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 8 concernant les groupements de commandes,

Vu la délibération du 19 juin 2008 portant sur l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Trilbardou d'adhérer à un groupement de commandes en vue de la passation de marchés d'achat sel de déneigement et de travaux de marquage routier,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection du représentant de la commune de Trilbardou et de son suppléant au sein de la commission d'appel d'offres du groupement,

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes ci-annexée,

Après avoir entendu l'exposé du Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, A l'unanimité,

En application des articles susvisés du Code des Marchés Publics, de constituer un groupement de commandes avec la ville de Meaux en vue de l'achat de sel de déneigement et de travaux de marquage routier.

DE PRÉCISER que la Commission d'Appel d'Offres sera présidée par le représentant du coordonnateur du groupement,

D'ÉLIRE comme représentants de la commune de Trilbardou à la Commission d'Appel d'Offres dudit groupement :

- Madame Viviane GATINEAU-SAILLIANT, membre titulaire,
- Madame Marie-Anne JUMEAU, membre suppléant

APPELLATION IMPASSE PRIVÉE – AIMÉ LE GUEVELLO

Délibération n° 045-2010

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de M. et Mme LEFORT demandant

l'autorisation de nommer « Aimé LE GUEVELLO » l'impasse privée nouvellement créée au niveau du 15 rue Galliéni, suite à l'aménagement de leur propriété en 4 parcelles à bâtir.

Il est bien précisé aux membres du Conseil que cette impasse est privée et le restera.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, par : 4 voix contre
6 voix pour

D'ACCEPTER l'appellation « Aimé LE GUEVELLO » concernant l'impasse privée, créée suite à l'aménagement de la propriété de M. et Mme LEFORT

RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC E.D.F. DE LA PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR DEHARDE, DOMICILIÉ RUE DES VIGNES À TRILBARDOU

Délibération n° 046-2010

Monsieur DEHARBE Gérard, domicilié rue des Vignes à Trilbardou, réitère sa demande d'autorisation d'un raccordement définitif au réseau public E.D.F. Il produit un certificat médical attestant que son état de santé nécessite un appareillage pour oxygène à domicile et justifie d'une inscription sur les listes électorales de Trilbardou.

Considérant que l'habitation de Monsieur DEHARBE a été réalisée sans autorisation, dans une zone à vocation naturelle, classée au Plan d'Occupation des Sols en zone INC (zone à vocation agricole) ;

Considérant que le secteur n'est pas viabilisé (absence de réseau d'eau potable, d'assainissement, d'électricité, de télécommunications) en raison de sa configuration géographique ;

Considérant qu'en aucun cas, les voisins de Monsieur DEHARBE ne doivent pouvoir bénéficier du branchement E.D.F. qui pourrait être EXCEPTIONNELLEMENT consenti à celui-ci ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'ANNULER la délibération n°03-2010 du 18 février 2010 ;

D'AUTORISER EXCEPTIONNELLEMENT le raccordement au réseau E.D.F., aux frais de l'intéressé, du logement de Monsieur DEHARBE sis rue Vignes à Trilbardou ;

DE DIRE que cette autorisation est délivrée NOMINATIVEMENT à Monsieur DEHARBE Gérard et ne permet pas le raccordement d'autres riverains ;

QUE CETTE AUTORISATION ne s'appliquera plus en cas de cession de terrain ;

PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE - ADHÉSION

Délibération n° 047-2010

Vu l'article L.361-1 du code de l'environnement ;

Vu la délibération du Conseil Général de Seine-et-Marne en date du 26 juin 1991 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire ;

Considérant que le département est compétent pour établir un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, après avis des communes intéressées ;

Considérant que les itinéraires inscrits à ce plan peuvent également, après délibération des communes concernées, emprunter des chemins ruraux ;

Considérant que toute aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée doit comporter soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution ;

Considérant que toute opération publique d'aménagement foncier doit respecter ce maintien ou cette continuité ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'ABROGER la délibération du 20 juin 1997 ;

D'ÉMETTRE un avis favorable au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, annexé à la présente délibération ;

D'ACCEPTER l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, des chemins ruraux tels que désignés dans l'annexe à la présente délibération.

SANITAIRES ÉCOLE – DEMANDE DE RÉEXAMEN SUITE REFUS SUBVENTION FONDS É.CO.LE

Délibération n° 048-2010

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu le 22 juillet dernier, de Madame Monique DELESSARD, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil Général de Seine et Marne, chargée de l'Éducation et des Collèges, signifiant que nos travaux de création de sanitaires ne rentraient pas dans les critères d'attribution du Fonds départemental É.CO.LE. Seule la réfection de sanitaires existants est éligible.

Après plusieurs tentatives infructueuses pour joindre un responsable au sein du Conseil Général, Monsieur le Maire a envoyé un courriel à Monsieur ÉBLÉ, Président du Conseil Général de Seine et Marne, resté à ce jour sans réponse.

Pour rappel, la décision de changer ces sanitaires a été prise car les anciens wc se trouvaient à l'extrémité de la cour de l'école, dans des locaux vétustes, sans isolation, avec des consommations d'eau et d'électricité prohibitives.

Les diverses subventions ont été demandées sur la base de travaux de 71 360 € HT

Le montant des travaux s'est élevé au final à 75 456.10 € HT

Les subventions accordées :

- DGE : 28 544 € (40% du montant de base)
- Réserves parlementaires : 8 000 € (11.2 % du montant de base)

La commune a, à sa charge, la somme de 38 912.10 € sans compter le montant de 14 789 € correspondant à la TVA qui sera reversé l'année prochaine (FCTVA).

Le Fonds E.CO.LE d'un montant de 12 959 € permettait à la commune de ne pas grever davantage un budget calculé au plus juste.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité,

DE DEMANDER le réexamen du dossier concernant les travaux de sanitaires pour l'école de Trilbardou ;

DE DIRE que la réfection des anciens sanitaires aurait engagée un budget aussi important voire plus important que la réalisation de nouveaux sanitaires attenants ;

DE DIRE que le montant de la subvention du fonds E.CO.LE est nécessaire à l'équilibre financier de notre commune

PÉRISCOLAIRE – PROJET DE CONVENTION AVEC ILES-LÈS-VILLENY – HALTE GARDERIE-CRÈCHE

Délibération n° 049-2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de deux familles de Trilbardou désireuses d'inscrire leur(s) enfant(s) à la halte garderie-crèche d'ILES-LES-VILLENY.

En 2009, le Conseil Municipal avait refusé le projet de convention concernant le centre de loisirs d'ILES-LES-VILLENY.

Les membres du Conseil Municipal réitèrent leurs craintes quant au coût et la fréquentation de ce service. La proposition de convention d'ILES-LES-VILLENY entraînerait des demandes identiques d'autres centres de loisirs. Les montants nécessaires pour répondre à l'ensemble de ces demandes dépasseraient largement les possibilités financières de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par :

1 abstention
et 9 voix contre,

DÉCIDE :

DE REFUSER la convention de fréquentation de la halte garderie-crèche d'ILES-LES-VILLENY

DIVERS

- Monsieur le Maire annonce l'arrivée de Madame Cathy ROSIER le 15 novembre dernier au poste d'adjoint administratif.
- Madame Viviane GATINEAU-SAILLIANT informe le Conseil Municipal de l'avancée du dossier concernant les jardins familiaux :
 - Un premier terrain a été acquit par la municipalité en avril 2008. Défriché partiellement par Rodolphe DAUVIN, et grâce aux volontaires, inscrits sur la liste des personnes intéressées par les jardins, encadrés par Camille DESSE, ce premier terrain a été remis en état en août 2010. Il a été divisé en six parcelles de 100 m². Un second terrain de 2000 m² est en cours d'acquisition. Les autorités administratives ont donné leur accord le 8 juillet 2010. Les documents sont actuellement chez le notaire. Sur ces 2000 m², nous pourrions disposer d'environ 1300 m² pour une deuxième fraction de jardins familiaux dont la superficie serait de 50 et 100 m². Nous disposerions ainsi de 22 terrains au total.
 - Pour l'aménagement de cette deuxième partie de jardins, des subventions seront sollicitées auprès du Conseil Général et du Conseil Régional. La paysagiste du C.A.U.E. pourra apporter ses conseils pour la constitution de ces dossiers.
 - Dans un premier temps pour gérer les six premières parcelles un comité de pilotage a été instauré avec des élus de la municipalité. Dès que la deuxième partie de jardins sera disponible, la création d'une association sera favorisée.
 - De même un règlement intérieur a été rédigé qui pourra ensuite être adapté par l'association. Toutefois compte-tenu de la proximité des jardins de la Marne et de la zone Natura 2000, des points incontournables de ce règlement seront maintenus. En outre, la zone est inondable et inconstructible.
 - Un loyer de 50 euros par an sera demandé aux jardiniers pour un terrain de 100 m².
 - Une réunion sera organisée le samedi 4 décembre de 14 à 15 h 30 à la petite salle communale pour informer les personnes inscrites sur la liste ainsi que les habitants intéressés par ce projet.
- Point sur le plan triennal de voirie - réunion du 02 décembre à 18h destinée à affiner les documents devant être présentés au Conseil Général le 13 janvier 2011.
- Vidéo surveillance parking de la Marne : de nouvelles dégradations de véhicules ayant eu lieu récemment sur ce parking, monsieur le Maire demande aux conseillers présents s'il doit relancer des sociétés spécialisées dans l'installation de caméras de surveillance. Il rappelle à cette occasion qu'une de ses missions concerne la sécurité des biens et des personnes. De nouveaux devis seront demandés et la décision sera prise lors d'un prochain conseil.
- CAPM - création de deux commissions :
 - Prévention délinquance - titulaire Monsieur Jacques DREVETON
 - Petite enfance - titulaire Madame Viviane GATINEAU-SAILLIANT
- CAPM - Office de Tourisme du Pays de Meaux
- P.A.V.E. - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics. Nous sommes en retard sur la création de ce document destiné à établir un état des lieux et

une prévision de réalisation sur la mise en conformité des voiries et espaces publics. Un appel d'offre doit être effectué rapidement pour choisir un cabinet devant nous fournir ce document, sachant qu'un important travail a déjà été effectué sur les rues

- De le Libération,
 - Du nouveau pont,
 - Des Prés
-
- Échangeur RN3 – Réponse de M. BORLOO précisant que le projet de création d'un échangeur RN3 / RD27 est remis à plus tard !

 - Site internet : mairie-trilbardou.org
Le site a été modifié et est à nouveau opérationnel

 - Les réunions des vendredis soirs seront désormais ouvertes à l'ensemble du Conseil Municipal. D'autre part, et afin d'améliorer la qualité des informations données aux conseillers, des séances de travail seront programmées entre les conseils seront un rythme à définir

La séance est levée à 23 H 15 janvier